SNUDI FO 53
FNEC-FP
Confédération Générale du Travail FO

COMPTE-RENDU
AUDIENCE DASEN DU 2 NOVEMBRE 2026

Une délégation du SNUDI-*FO* 53 a été reçue par le directeur académique **Fabien Audy,** le secrétaire général **Marc Vauléon**, et **Anne Sougakoff**, IEN ajointe au DASEN.
La délégation SNUDI-*FO* 53 était composée de **Stève Gaudin** et **Cécile Pichon.**



La délégation FO a notamment porté les revendications des professeurs des écoles, des AESH, des personnels des RASED, des enseignants référents et des directeurs d'école. Les situations précises remontées par les collègues et les écoles illustrent une nouvelle fois les conséquences du manque de moyens, de l'inclusion scolaire systématique et indifférenciée, de la multiplication des tâches administratives et des difficultés rencontrées par les personnels pour faire respecter leurs droits.

A l'ordre du jour

Dossiers individuels et situations écoles 1
Respect des obligations de service des PE 2
Evaluations d'école 2
RASED 3
Enseignants référents (ERSESH) 3
Direction d'école 4
AESH 4
Manque d'AESH 4
Jours de fractionnement 5
Cyberattaque 5
Conseil médical 5

Dossiers individuels et situations écoles

La délégation FO a porté à la connaissance du directeur académique des éléments nécessaires à la défense de plusieurs situations individuelles et d'écoles confrontées notamment à des problèmes de diffamation, incivilités ou agressions de la part de parents d'élèves, ou en lien avec l'inclusion scolaire systématique et fiches RSST.

Dans ce genre de situation, le réflexe essentiel : contacter le SNUDI-*FO* 53 !

Le SNUDI-FO rappelle que c'est grâce aux conseils et suivis du syndicat, que toutes ces situations se résolvent. Mieux connaître ses droits pour mieux les faire appliquer est aujourd'hui une nécessité. Protection fonctionnelle, courrier à son supérieur hiérarchique, audiences régulières du syndicat avec les IEN, RSST, DUERP…. Il existe bien des leviers pour signaler des dysfonctionnements et alerter sur les problèmes de sécurité et des conditions de travail.
Pour le SNUDI-FO 53, il est inacceptable que des collègues soient durablement exposés à des situations de violence et d'épuisement professionnel sans que des solutions adaptées soient apportées. Le syndicat rappelle que l'employeur est responsable de la santé et de la sécurité de ses agents. Il lui appartient de prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir les risques professionnels.

Un compte-rendu personnalisé a été fait à chaque collègue et à chaque école qui nous avaient confié leur situation, dans le respect de la confidentialité.
À travers plusieurs situations concrètes, le SNUDI-FO 53 a également soulevé les conséquences de l'inclusion scolaire systématique et indifférenciée. Dans plusieurs écoles, des enseignants et AESH sont confrontés quotidiennement à des situations qui dépassent largement leurs missions et leurs possibilités d'intervention.
Les personnels font état de violences, de risques pour leur santé, de difficultés à assurer les apprentissages et, parfois, de l'impossibilité de garantir des conditions d'accueil satisfaisantes pour tous les élèves.

Pour le SNUDI-FO, les enseignants et les AESH n'ont pas à supporter les conséquences du manque de places dans les établissements et services médico-sociaux, du manque de soins ou de l'absence d'accompagnement adapté.
L'école ne peut pas se substituer aux établissements spécialisés ni aux structures de soins. La pédagogie ne peut pas se substituer aux soins !

Respect des obligations de service des PE

Le SNUDI-FO 53 est intervenu sur la multiplication des réunions et formations proposées aux professeurs des écoles en dehors de leurs obligations réglementaires de service.

Préparation des rendez-vous de carrière, formations sur l'autisme, réunions concernant l'enseignement bilingue, réunions préparatoires aux évaluations d'école : les sollicitations se multiplient, souvent en dehors des 18 heures de formation continue. La délégation FO a souligné que même lorsqu'elles sont présentées comme facultatives, ces réunions étaient souvent perçues comme des obligations par les collègues, particulièrement lorsqu'elles concernent une préparation à un rendez-vous de carrière ou leur école.

Répondant au SNUDI-FO, le directeur académique a reconnu la nécessité de limiter ces sollicitations et de clarifier leur caractère facultatif. Il a indiqué que les réunions supplémentaires devaient faire l'objet d'invitations clairement identifiées comme telles, et non être présentées comme des obligations. Il s'est également engagé à examiner en conseil des IEN le volume des sollicitations adressées aux enseignants, afin d'envisager leur réduction ou leur regroupement.

Le SNUDI-FO 53 a rappelé que les professeurs des écoles ont des obligations réglementaires de service définies par les textes et qu'il n'est pas question de les augmenter par la multiplication d'invitations ou de réunions supplémentaires.

FO continuera d'intervenir pour que les 108 heures soient strictement respectées, et sera vigilant sur les engagements pris par le DASEN. Sollicitez le syndicat si vous êtes concerné !

Evaluations d'école : le SNUDI-FO agit et obtient !

Le SNUDI-FO a rappelé que certaines équipes avaient très mal vécu les interventions répétées de leur hiérarchie, en particulier l'an passé. Désormais avec le volet accompagnement de PPCR (que FO n'a pas signé), les collègues subissent des dispositifs qui ne relèvent pas de la formation et qui sont parfois maltraitants et culpabilisants, à l'instar des évaluations d'école. Depuis l'an passé, nos responsables administratifs mettent parfois à mal les équipes par leur insistance à imposer les évaluations d'école, sans le consentement des collègues. L'année dernière, des collègues qui n'avaient pas souhaité prendre part à l'évaluation d'école se sont vu imposer la procédure, sans leur participation ! Comment ne pas penser au consentement, c'est ce que nous avons rappelé au directeur académique.

Le DASEN confirme que l'évaluation d'école n'est pas une obligation !

Le DASEN, reconnaît donc à nouveau que l'évaluation d'école n'est pas obligatoire, même s'il a défendu le dispositif, estimant qu'il devait permettre d'alimenter les projets d'école et de favoriser les échanges avec les collectivités territoriales, et même s'il considère légitime que les inspecteurs rencontrent les équipes pour comprendre les raisons de leur refus.
Pour autant, à notre demande, il a indiqué que les équipes qui ne participaient pas à l'évaluation devaient pouvoir travailler à leur projet d'école dans un autre cadre, pour finalement nous indiquer que les évaluations d'école ne seraient pas réalisées à Marcillé-La-Ville, Craon, Ballots, et Moulay, 4 écoles conseillées et accompagnées par le SNUDI-FO, seul syndicat départemental à accompagner les équipes qui refusent ce dispositif !

Le SNUDI-FO 53 a insisté sur la nécessité de respecter les obligations statutaires des PE. Le directeur académique a reconnu que les situations dans lesquelles des collègues se retrouvaient en souffrance à la suite de pressions répétées ne correspondaient pas à l'objectif recherché.

Pour FO, les évaluations d'école constituent un dispositif supplémentaire d'évaluation et de contrôle, qui alourdit la charge de travail des équipes sans répondre aux besoins des personnels et des élèves. Le SNUDI-FO 53 revendique leur abandon et continuera d'accompagner toutes les équipes qui décident collectivement de refuser d'y participer.

Concernant les ORS, nous n'avons pas été contredits ce qui légitime notre action syndicale constante pour le respect des droits et obligations statutaires des PE.

RASED

Le SNUDI-FO 53 a de nouveau alerté le directeur académique sur les moyens insuffisants des RASED dans notre département.

Le directeur académique a confirmé que le dernier poste de PsyEN vacant était désormais pourvu (Lire à ce sujet) et que le département comptait toujours 10 maîtres E, seulement 3 maîtres G et 16 PsyEN. Le SNUDI-FO 53 a demandé la création de postes pour les RASED.

Si l'administration considère que les moyens sont désormais répartis pour couvrir l'ensemble du territoire départemental, elle reconnaît qu'aucun renforcement des RASED n'est actuellement prévu.

La délégation FO a rappelé les conclusions de son enquête départementale auprès des personnels des RASED, faisant état de conditions de travail dégradées et de besoins considérables dans les écoles. Cette enquête a été transmise au directeur académique.

L'administration a indiqué avoir retravaillé la répartition géographique des personnels RASED afin que toutes les zones puissent théoriquement bénéficier de leurs interventions et pour améliorer la prise en charge de certains déplacements professionnels. **Pour FO, il ne suffit pas de redéployer les moyens existants pour répondre aux besoins !**

Avec seulement trois maîtres G dans tout le département, comment prétendre que les élèves bénéficient réellement de l'aide spécialisée nécessaire ?

Le SNUDI-FO 53 réaffirme sa revendication de création des postes de maîtres E, maîtres G et PsyEN nécessaires au rétablissement de RASED complets. **Pour un RASED complet avec 1 maître E, 1 maître G et 1 PsyEN pour un bassin de 800 élèves maximum, il faudrait créer 40 postes E, G et au moins 6 postes de PsyEN.** Le SNUDI-FO revendique le maintien de toutes les missions des RASED auprès des élèves : non à la substitution des PAS aux RASED

Enseignants référents (ERSESH)

Le SNUDI-FO 53 est intervenu sur la dégradation des conditions de travail des enseignants référents pour la scolarisation des élèves en situation de handicap (ERSESH).

Chaque année nous demandons le renfort d'enseignants référents via la création de postes. Encore l'an passé, et à la rentrée, nous avons réitéré notre demande de 3 ETP supplémentaires pour le suivi des élèves en situation de handicap. Par ailleurs, nous souhaitons à nouveau échanger sur l'allégement de la charge de travail des ERSESH (allégement d'ESS, surcharge de travail administratif en particulier via transfert AGESH vers le LPI, gestion LPI, courriels…) et revenir sur notre proposition d'aide administrative.

Le syndicat est donc revenu sur la création de 3 équivalents temps plein (ETP) supplémentaires pour répondre aux besoins du département. La délégation FO a rappelé au directeur académique qu'il avait lui-même envisagé, lors de précédentes discussions avec FO en audience, la création d'un à un poste et demi supplémentaire, sans que ce projet aboutisse lors de la carte scolaire.

Le directeur académique a confirmé que cette hypothèse n'était pas abandonnée, mais qu'elle dépendait des moyens disponibles. La délégation FO a demandé que ce projet soit remis sur la table dès la prochaine carte scolaire, ce qui n'a pas été écarté par le directeur académique qui a reconnu que les conditions de travail des enseignants référents constituaient une réelle préoccupation.

Il a évoqué plusieurs pistes pour alléger leur charge : simplification de certaines procédures, évolution des réunions de suivi de scolarisation en lien avec la MDA et amélioration des outils informatiques.

Il a également reconnu que la transition entre les applications de gestion et le livret de parcours inclusif (LPI) avait compliqué le travail des collègues, l'académie de Nantes n'ayant pas encore pu effectuer la bascule informatique prévue.

Une réunion avec les enseignants référents est programmée le 12 novembre avec l'IEN ASH.

Le directeur académique a indiqué vouloir rechercher des solutions, sans annoncer à ce stade de création de postes ni de dispositif administratif supplémentaire.

Le SNUDI-FO 53 a de nouveau demandé la mise en place d'une aide administrative et rappelé que les évolutions informatiques ne sauraient remplacer les moyens humains nécessaires. Pour FO, il faut créer 3 postes supplémentaires, réduire le nombre de dossiers suivis par chaque enseignant référent et alléger réellement leurs tâches administratives.

Direction d'école

Le SNUDI-FO 53 a dénoncé la surcharge de travail croissante des directeurs et directrices d'école. Les collègues directeurs constatent que les groupes départementaux des directeurs d'école (GDDE), pourtant censés contribuer à simplifier leurs missions, aboutissent régulièrement à de nouvelles sollicitations et obligations.

Le SNUDI-FO 53 est la seule organisation syndicale du département à avoir refusé de cautionner ces GDDE (lire à ce sujet)

Le directeur académique a reconnu que la rédaction des comptes rendus des GDDE pouvait présenter un caractère trop injonctif. Il a annoncé au SNUDI-FO que leur forme serait modifiée afin qu'ils soient davantage présentés comme des outils d'accompagnement que comme de nouvelles consignes.

Une nouvelle réunion du GDDE est prévue le 6 novembre. Le directeur académique a également annoncé que les organisations syndicales seraient informées des travaux de ce groupe. Le SNUDI-FO s'est étonné de cette démarche, puisqu'elle est la seule organisation à avoir choisi de ne pas y participer.

La délégation FO a d'ailleurs rappelé au DASEN les raisons pour lesquelles le syndicat ne participe plus à ce dispositif.

À la suite du suicide de notre collègue directrice Christine Renon, FO avait notamment demandé que les risques psychosociaux liés à la direction d'école soient examinés dans les instances compétentes, à l'époque le CHSCT, aujourd'hui la F3SCT. Pour le SNUDI-FO 53, un groupe composé de quelques directeurs choisis par l'administration ne saurait se substituer aux instances représentatives des personnels.

Nous avons demandé que l'impact réel des GDDE sur la charge de travail des directeurs soit évalué, notamment en matière de prévention des risques psychosociaux. L'administration a indiqué partager l'intérêt d'une évaluation de cet impact, sans annoncer de dispositif précis à ce stade. **Le SNUDI-FO 53 rappelle ses revendications : une aide administrative statutaire dans toutes les écoles, l'amélioration des décharges de direction et la suppression des tâches inutiles. La simplification ne peut pas se résumer à produire de nouveaux outils et de nouvelles procédures : elle doit se traduire par une diminution effective du travail des collègues directeurs !**

AESH

Manque d'AESH

La délégation FO a fait état de nombreuses situations de manque d'AESH dans les écoles du département. Nos visites d'écoles et les remontées des collègues mettent en évidence des notifications d'accompagnement individuel non respectées, des heures mutualisées insuffisantes et des situations devenues extrêmement difficiles pour les personnels.

Le directeur académique a de nouveau indiqué que 7 ETP supplémentaires avaient été accordés pour la rentrée 2026. Il a précisé que des recrutements étaient encore autorisés jusqu'à la fin du mois de novembre afin de compléter les effectifs prévus dans l'enveloppe départementale. Le volume global évoqué par l'administration serait d'environ 613,86 ETP AESH, chiffre que le directeur académique a lui-même indiqué devoir confirmer.

Pour autant, aucune autorisation supplémentaire de dépassement de l'enveloppe départementale n'a été annoncée à ce stade. Le directeur académique a reconnu que certains besoins urgents demeuraient et précisé que les pilotes de PIAL devaient signaler les situations les plus difficiles.

Le SNUDI-FO 53 a transmis un état précis des écoles dans lesquelles les notifications d'accompagnement ne sont pas respectées. Le DASEN s'est engagé à toutes les étudier, et à appuyer les demandes auprès des PIAL.

Environ 40 AESH absents : aucun moyen de remplacement dédié !

Le directeur académique a communiqué un autre chiffre particulièrement préoccupant : environ 25 ETP AESH sont actuellement concernés par des absences, ce qui représente une quarantaine de personnels absents auprès des élèves.

Or, l'administration a confirmé qu'il n'existait pas de brigade départementale de remplacement des AESH, ce que FO revendique depuis des années. Le directeur académique a expliqué avoir privilégié l'affectation de tous les moyens disponibles directement dans les écoles, plutôt que de conserver une réserve pour les remplacements.

Pour FO, cette situation est inacceptable. Lorsque des AESH sont absents, les élèves perdent tout ou partie de leur accompagnement et les personnels présents doivent tenter de compenser le manque de moyens. Le respect des notifications de la MDA ne peut pas dépendre de la disponibilité d'une enveloppe budgétaire insuffisante !

Le SNUDI-FO 53 revendique le recrutement immédiat des AESH nécessaires, la mise en place de véritables moyens de remplacement, ainsi qu'un statut de fonctionnaire avec 24h pour un temps plein, et un vrai salaire pour tous les AESH.

Jours de fractionnement : précisions de l'administration

Le SNUDI-FO 53 est également intervenu sur les difficultés rencontrées par certains AESH pour bénéficier de leurs jours de fractionnement.

La délégation FO a souligné les disparités qui subsistent entre les écoles et les établissements du second degré.

Le SNUDI-FO 53 continuera d'intervenir pour que ce droit soit appliqué de manière identique à tous les personnels, sans restriction injustifiées.

Les AESH rencontrant des difficultés pour bénéficier de leurs jours de fractionnement sont invités à contacter le syndicat, qui fait aboutir toutes les demandes qui restent bloquées ; qu'on se le dise…

Cyberattaque

Le SNUDI-FO 53 est revenu sur les conséquences de la cyberattaque de l'été 2026 et sur les difficultés persistantes pour accéder aux outils professionnels. Malgré les mesures de rétablissement annoncées par l'administration, des AESH n'ont toujours pas accès à leur messagerie professionnelle.

Certains courriers contenant les nouveaux codes sont parvenus aux collègues alors que les identifiants étaient déjà obsolètes. D'autres personnels se voient demander de se déplacer pour récupérer leurs codes auprès d'un établissement, parfois éloigné de leur domicile.

Les représentants de l'administration ont indiqué que des procédures de transmission sécurisée avaient été mises en œuvre et que quelque 160 situations avaient déjà été traitées par ce biais. Ils ont demandé que les situations « résiduelles » leur soient signalées afin de rechercher une solution.

Le syndicat a également alerté l'administration sur les difficultés d'accès aux applications RSST et DEMAST, notamment pour les déclarations d'accident de service et de maladie professionnelle.

Pour FO, il est inadmissible que les difficultés informatiques empêchent les agents d'exercer leurs droits, en particulier en matière de santé et de sécurité au travail.

Si vous êtes concernés par l'impossibilité d'accéder à votre boite courriel professionnelle, contactez le syndicat !

Conseil médical

En fin d'audience, le SNUDI-FO 53 a interrogé l'administration sur les difficultés de fonctionnement du conseil médical, à la suite des informations faisant état de démissions de médecins. L'administration a confirmé ces difficultés. Elle a notamment indiqué que certaines procédures de renouvellement de congés de longue durée étaient perturbées et que des solutions dérogatoires étaient recherchées, sans que toutes les autorisations nécessaires aient encore été obtenues. Des démarches de recrutement de médecins, notamment auprès de l'hôpital, seraient engagées afin de rétablir le fonctionnement de cette instance. Pour FO, la situation est particulièrement préoccupante : les personnels ne peuvent pas être pénalisés dans leurs droits à congé et dans le traitement de leur situation médicale en raison du manque de médecins. La délégation a indiqué qu'elle interviendrait également auprès de la préfète, avec son Union départementale FO et avec FO Fonction publique. Le fonctionnement régulier des conseils médicaux et le respect des droits des agents doivent être garantis.

Pour FO, il faut des postes et des moyens, pas de nouvelles injonctions !

Cette audience confirme une nouvelle fois l'ampleur des difficultés rencontrées par les personnels dans les écoles de Mayenne.

Les situations de violence et de souffrance au travail se multiplient. Les AESH manquent, les notifications ne sont pas respectées, les RASED restent très insuffisamment dotés et les enseignants référents sont surchargés.

Quant aux directeurs et aux professeurs des écoles, ils subissent la multiplication des tâches, des réunions et des sollicitations.

Si le directeur académique a annoncé plusieurs suivis de situations individuelles, des rencontres et quelques mesures d'accompagnement, aucune réponse budgétaire d'ampleur n'a été apportée aux revendications portées par FO.

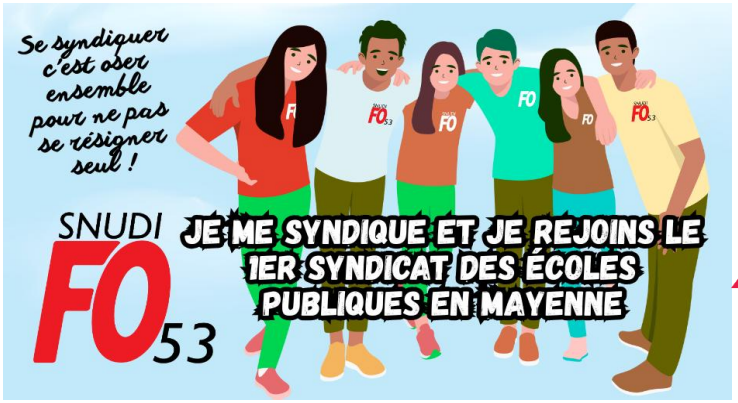
Aucun renforcement des RASED n'est annoncé, aucune création supplémentaire de poste d'enseignant référent n'est actée, et les recrutements d'AESH restent limités à l'enveloppe disponible.

Pour le SNUDI-FO 53, les personnels ne peuvent pas continuer à supporter les conséquences de ces politiques d'austérité.

Nous revendiquons les postes nécessaires dans toutes les catégories de personnels, le respect des notifications de la MDA, la création des places indispensables dans les établissements spécialisés, le respect des obligations réglementaires de service et la protection effective de la santé des agents.

Alors que le gouvernement prépare de nouvelles suppressions de postes et que la jeunesse et les salariés se mobilisent depuis plusieurs semaines, la question des moyens pour l'École publique est plus que jamais posée.

À PARTIR DU 5 NOVEMBRE, LA GRÈVE DOIT PERMETTRE DE FAIRE ABOUTIR LES REVENDICATIONS !
À PARTIR DU 3 DÉCEMBRE, LE VOTE FO QUI PERMETTRA DE FAIRE ABOUTIR LES REVENDICATIONS !







SNUDI-*FO* 53 Syndicat majoritaire des écoles publiques de la Mayenne
Bourse du travail, UD-FO 53, 6 rue Souchu Servinière, 53000 Laval
Tel. : 06 52 32 30 45 – @ : contact@snudifo-53.fr – Site : www.snudifo-53.fr – FaceBook : @snudifomayenne – X : @SNUDIFO53